



# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 30/12/2022 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom : Aspen Bio Chain Oil  
UFI : KDR5-GMWR-GR95-SFS1  
Code du produit : 105007

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant  
Huile de chaîne de scie  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Autres que mentionnées ci-dessus.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Lantmännen Aspen AB  
Iberovägen 2  
SE-438 54 Hindås  
Suède  
T +46 301 230000  
[aspensds@lantmannen.com](mailto:aspensds@lantmannen.com) - [www.aspen.se](http://www.aspen.se)

##### Distributeur

Aspen France SAS  
1 Avenue Pierre Richier  
91150 BRIÈRES-LES-SCÉLLÉS  
France  
T 01 30 27 31 06 - F 01 83 71 85 26  
[info@aspen-sas.fr](mailto:info@aspen-sas.fr) - [www.aspenfrance.fr](http://www.aspenfrance.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +46 301 230000 (08.00-16.30 CET)  
Pour les non-secouristes

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom            | Identificateur de produit              | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------|--|---------|---|
| Huile végétale | N° CAS: 68956-68-3<br>N° CE: 273-313-5 | 90 – 95 | Non classé  |

Remarques : Ne contient pas d'autres composants qui pourraient modifier la classification du produit  
Contient des additifs qui, en raison de la concentration et de la classification, n'ont pas besoin pas être indiqué ici.  
À base d'huile végétale, Huile de chaîne de scie

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : L'exposition par inhalation est vraisemblablement sans effet sur la santé, sauf si le produit est surchauffé et se décompose. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales. Grandes quantités : Irritation possible des muqueuses, de l'appareil digestif, nausées, vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez le déversement ou le ruissellement dans les canalisations, égouts ou cours d'eau. Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Utiliser un matériau absorbant pour absorber le liquide répandu.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans les conteneurs d'origine fermés. Protéger contre le gel. Tenir hors de portée des enfants.

Température de stockage : ≤ 30 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Maintenir une bonne hygiène industrielle.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

En cas de risque de projection de liquide : Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection des mains:

Gants de protection

| Protection des mains |  |                   |                |             |                       |
|----------------------|--|-------------------|----------------|-------------|-----------------------|
| Type                 | Matériau                               | Perméation        | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme                 |
|                      | Caoutchouc nitrile (NBR),<br>Viton® II | 6 (> 480 minutes) | >0,4 mm        |             | EN 374-2, EN<br>374-3 |

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Type de filtre. A - P3

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique                                  | : Liquide                                      |
| Couleur  | : Jaune.                                       |
| Apparence                                      | : Huileux.                                     |
| Odeur  | : caractéristique.                             |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                               |
| Point de fusion                                | : Non applicable                               |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                               |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                               |
| Inflammabilité                                 | : Liquide combustible                          |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible                               |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible                               |
| Point d'éclair                                 | : > 260 °C ISO 2592                            |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible                               |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                               |
| pH   | : Non applicable                               |
| Viscosité, cinématique                         | : 61 – 75 mm <sup>2</sup> /s 40°C              |
| Solubilité                                     | : insoluble dans l'eau.                        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                               |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                               |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible                               |
| Masse volumique                                | : 920 – 940 kg/m <sup>3</sup> 15°C (ISO 12185) |
| Densité relative                               | : Pas disponible                               |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible                               |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable                               |

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Pas disponible                   |
| Point d'écoulement (ISO 3016)                        | : <-25 °C                          |
| Viscosité, cinématique(ASTM D445)                    | : 13-17 mm <sup>2</sup> /s (100°C) |
| "4 ball test"(ISO 20623)                             | : >270                             |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec : Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aiguë (orale)   | : Non classé   |
| Toxicité aiguë (cutanée)   | : Non classé   |
| Toxicité aiguë (Inhalation)  | : Non classé   |
| Indications complémentaires  | : La décomposition thermique peut provoquer la libération de gaz et de vapeurs irritants |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé<br>pH: Non applicable   |
| Indications complémentaires  | : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau                         |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé<br>pH: Non applicable   |
| Indications complémentaires  | : Peut provoquer une irritation légère et passagère                                      |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé   |
| Cancérogénicité  | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé   |
| Danger par aspiration  | : Non classé   |

#### Aspen Bio Chain Oil

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 61 – 75 mm <sup>2</sup> /s 40°C |
|------------------------|---------------------------------|

#### Huile végétale

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Viscosité, cinématique | 76,087 mm <sup>2</sup> /s |
|------------------------|---------------------------|

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé  |
| Non rapidement dégradable                                  |   |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Aspen Bio Chain Oil

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Persistance et dégradabilité           | Potentiellement biodégradable. |
| Biodégradation                         | 97 % 21 jours (CEC-L-A-93)     |
| Biodégradabilité (28 jours)(OECD 301B) | >90 %                          |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Aspen Bio Chain Oil

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation improbable. |
|------------------------------|-----------------------------|

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Aspen Bio Chain Oil

|                |   |
|----------------|---|
| Ecologie - sol | Insoluble dans l'eau, non considéré comme mobile (sol). |
|----------------|---|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Réf. 2.3. Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.   |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Produit et emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; Eliminer ce produit comme déchet dangereux. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.   |
| Ecologie - déchets                                      | : Éviter le rejet dans l'environnement.  |
| Code catalogue européen des déchets (CED)               | : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus<br>15 01 02 - emballages en matières plastiques<br>15 01 04 - emballages métalliques<br>13 02 07* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : Non réglementé |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non réglementé |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non réglementé |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non réglementé |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non réglementé |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non  |
| Polluant marin                 | : Non  |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Directive Seveso (2012/18/UE, réduction des risques de catastrophes)

Seveso Indications complémentaires : Non réglementé

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)



# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement:

Révision: En raison de la modification du programme de fiches de données de sécurité et à l'introduction de (UE) 2020/878.

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| ADN                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA                        | Estimation de la toxicité aiguë   |
| FBC                        | Facteur de bioconcentration   |
| VLB                        | Valeur limite biologique  |
| DBO                        | Demande biochimique en oxygène (DBO)  |
| DCO                        | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL                       | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50                       | Concentration médiane effective   |
| EN                         | Norme européenne  |
| CIRC                       | Centre international de recherche sur le cancer   |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |
| OCDE                       | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| FDS                        | Fiche de Données de Sécurité  |
| STP                        | Station d'épuration   |

# Aspen Bio Chain Oil

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

|        |  |
|--------|--|
| DThO   | Besoin théorique en oxygène (BThO)                           |
| TLM    | Tolérance limite médiane                                     |
| COV    | Composés organiques volatiles                                |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs  |
| vPvB   | Très persistant et très bioaccumulable                       |
| ED     | Propriétés perturbant le système endocrinien                 |

Sources des données : Documents de sécurité du fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Conseils de formation : Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|        |  |
|--------|--|
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
|--------|--|

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.